

UNION NATIONALE DU PEUPLE KANAK

-UNPK-

// ACCORD DE NOUMÉA ET MOI //

INTRODUCTION

Après ~~153~~ 158 ans de colonisation (1853-2016), que devient l'homme kanak?

Que devient le peuple kanak ?

Après tant de régimes institutionnels, où est-il aujourd'hui à l'ère autochtone ?

LE PEUPLE KANAK, POUR QUEL AVENIR EN NOUVELLE-CALÉDONIE.

L'histoire politique du peuple kanak repose sur trois revendications fondamentales :

- La revendication d'être un peuple.
- La revendication de ses terres, son pays.
- Et la revendication de ses droits.

Et pourtant les débats politico institutionnels engagés depuis plus de 50 ans avec ses vases statutaires pour la Nouvelle-Calédonie a débouché non sur l'espoir mais sur les impasses.

Quelle explication doit-on donner à cette situation ?

Quels sont les enjeux de la kanaky colonisée dans ces statuts et en particulier celui de l'Accord de Nouméa ?

Mais on peut aussi poser autrement la question comme a fait Monsieur Jean-Pierre RIOUX le 08 novembre 2008 entre 4h et 5h du matin.

Quel est l'enjeu de la France Coloniale dans l'Accord de Nouméa ?

Pour répondre à ces questions nous vous proposons deux analyses :

➤ Une analyse historique, c'est-à-dire l'histoire des statuts politiques donnés à la Nouvelle-Calédonie, donc chronologie des statuts accordés à la Nouvelle-Calédonie.

➤ Une analyse juridique de l'Accord de Nouméa en posant la question suivante : mais l'Accord de Nouméa quelle garantie pour le peuple kanak ?

Revenons à notre premier point :

Analyse historique ou très exactement.

1 - CHRONOLOGIE DES STATUTS ACCORDÉS À LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

Depuis plus de 150 ans, le peuple kanak a été soumis à une succession incohérente de statuts imposés de l'extérieur en fonction des intérêts coloniaux de la France.

Voici donc quelques dates historiques de ces statuts :

- 1853 : Prise de possession par la France
- 1859 : Création des Réserves.
- 1887 : Institution du régime de l'indigénat.
- 1946 : Suppression du code de l'indigénat